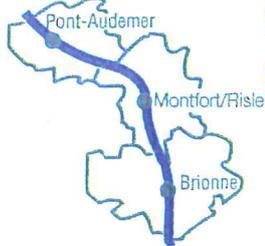


Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 AVR. 2016

ARRIVÉE

Date de la convocation
7 mars 2016
Date d'affichage
23 mars 2016
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 17
Votants : 19

OBJET : MODIFIER LES MODALITES DE PAIEMENT AVEC AXA

L'An Deux mille seize, le 23 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. TROCQUE, POTTIER, BEIGLE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, TIHY, DOUBLET, COLLIARD, DESCHAMPS, LE CONTE, SALOMON, FOUET, Mme RENARD, Mme DEFLUBE, Mme MADOTTO

Ayant donné pouvoir : M MAHIETTE donne pouvoir à M BEIGLE

M BRONGNIART donne pouvoir à Mme MADOTTO

Autres présents :

M BARE Mathieu aide comptable

M DUPUIS technicien rivière

M DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle est en lien avec AXA pour la protection juridique et la responsabilité civile. Jusqu'à récemment leur calcul était basé sur le budget primitif de fonctionnement, mais au vu de l'écart grandissant entre le budget primitif et le budget réel, il était impératif d'agir.

Suite à une rencontre avec notre conseiller AXA, nous avons enfin pu avoir satisfaction puisque nos cotisations seront fixées dorénavant sur le budget de fonctionnement réel (d'après le compte administratif). Néanmoins, pour avoir une meilleure organisation et une facilité dans le paiement de l'appel à cotisation, il s'agit maintenant de décaler ledit appel à cotisation sur l'année civile et non plus sur des demi-années (juin à mai).

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de faire le nécessaire auprès d'AXA pour décaler les appels à cotisation sur l'année civile entière (n-1),

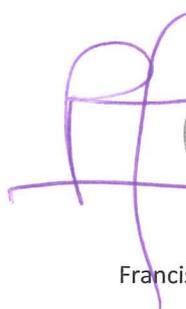
Pour copie certifiée conforme

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 AVR. 2016

ARRIVÉE

Le Président,


SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
S.I.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09 / 02 32 41 02 34
Fax : 02 32 57 07 59
LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE

Francis COUREL